ville de
Gonfreville
l'Orcher

Catherine BENOIT-MERVANT
Directrice académique des services
de l'Education Nationale
5 place des Faïenciers
76037 ROUEN

Gonfreville l'Orcher, le 6 juillet 2016

Lettre recommandée avec AR.

Objet : *décision de fermetures de classes sur Gonfreville-l'Orcher, demande de révision*

Pièce jointe : *Etat des inscriptions scolaires enregistrées en Mairie à la date du 5 juillet*

Madame la Directrice académique,

Le 11 mars 2016, vous nous avez fait part de votre décision de fermer quatre classes dans les écoles de Gonfreville-l'Orcher pour la prochaine rentrée et d'en ouvrir une en primaire. Avec un solde de + 47 élèves inscrits à ce jour par rapport à la précédente rentrée, nous disposerions pourtant ainsi de 3 classes en moins.

Aux côtés des parents d'élèves, je vous ai fait part de la vive opposition de notre municipalité, et je vous ai demandé de reconsidérer cette décision, visant notamment deux classes d'écoles maternelles du centre-ville situées en Réseau Education Prioritaire (REP) et une en quartier prioritaire de la Politique de Ville.

J'ai, à plusieurs reprises, fait valoir qu'elles étaient injustifiées au regard des prévisions d'inscription pour la prochaine rentrée, dans un quartier où les logements issus du programme de rénovation urbaine (ANRU) sont progressivement livrés, et qu'elles compromettraient les perspectives de scolarisation de jeunes enfants de milieux défavorisés dès l'âge de 2 ans.

../..

J'ai depuis lors appris qu'à l'issue d'un groupe de travail tenu le 23 juin en lieu et place du traditionnel Conseil Départemental de l'Education Nationale, vous avez confirmé votre décision de fermeture de ces classes, et décidé de passer outre les objections soulevées par un projet néfaste, au demeurant discriminatoire si on le compare aux décisions prévalant à l'égard des autres communes du département, alors même que les seuils prévisionnels des effectifs de ces écoles sont supérieurs à ceux d'autres écoles du département, qui ne sont pourtant pas touchées par des mesures analogues.

Je ne peux admettre une politique instituant au préjudice des Gonfrevillais une rupture d'égalité devant le service public de l'enseignement, et qui s'est notoirement accompagnée de pressions visant à remettre en cause les orientations municipales tendant à préserver des écoles à taille réduite, pour favoriser la réussite scolaire et éducative, le lien et la cohésion sociale, l'éveil et l'épanouissement des enfants, ainsi que le travail des enseignants, en privilégiant la proximité et un nombre de classes limitées par école, plutôt que des regroupements, des concentrations, des économies d'échelle bien éloignées de l'intérêt des enfants.

Nous vous avons dit publiquement notre opposition lorsque vous avez fait valoir que la commune disposait de trop d'écoles et qu'il faudrait les regrouper, position réfutée unanimement par les élus et la communauté éducative locale, défendant une école de la réussite à taille humaine où tout le monde se connait et travaille ensemble. De plus, les regroupements d'école relèvent d'une question d'organisation du système scolaire et par conséquent d'une décision gouvernementale ou parlementaire qui n'a pas été prise.

Cela vaut depuis lors à la commune d'être prise pour cible dans les projets de carte scolaire établis par l'administration de l'Education Nationale, comme aux détours de mesures administratives bien peu orthodoxes. C'est ainsi par exemple qu'une maternelle s'est retrouvée curieusement sans direction pendant un mois lors de la dernière rentrée.

De moins d'école, vous en venez aujourd'hui à moins d'enseignants, et en votre nom, Monsieur Saglio, inspecteur local de l'Education Nationale a évoqué le 3 mars dernier un marchandage consistant à reconsidérer certaines fermetures de classes si la commune acceptait des regroupements, preuve s'il en est que la fermeture de classe n'est nullement inspirée par l'intérêt des enfants, mais qu'elle n'est dictée que par une logique d'austérité.

../..

Ces 4 fermetures de classe, si elles ne sont pas annulées, entraîneraient une dégradation sensible des conditions d'enseignement sur une commune dont la population est particulièrement exposée aux conséquences sociales de la situation économique. Le droit à la scolarité dès deux ans, reconnu par tous les spécialistes comme un atout pour le développement de l'enfant et s'appuyant sur une circulaire parfaitement limpide du Ministère de l'Education Nationale du 15 janvier 2013 serait remis en cause, contribuant à une rupture dans l'égalité d'accès à cette scolarité, au regard de ce qui peut être effectif dans d'autres communes, rurales en particulier.

Nous notons d'ailleurs que l'une des directions d'école concernée par vos décisions de fermeture de classes décourage les parents souhaitant y scolariser leur enfant âgé de 2 ans au prétexte qu'il n'y aurait plus de place disponible.

Ces fermetures massives sont par ailleurs inacceptables sur un plan démographique puisqu'elles interviennent dans une commune dont la population s'est accrue de 400 habitants et qui voit s'achever plusieurs programmes immobiliers, notamment dans le cadre de l'ANRU (rénovation urbaine), et elles contrarient l'action municipale en faveur de la cohésion sociale, dont Madame Bouty-Triquet, sous-préfète en charge de la Politique de la Ville a souligné le caractère exemplaire lorsqu'elle est venue à Gonfreville-l'Orcher le 4 mars dernier.

L'Etat déjugerait-il d'un côté ce qu'il affirme valoriser de l'autre ? C'est d'autant plus paradoxal que les services de l'Education Nationale ont refusé d'intégrer dans leurs prévisions des places destinées aux gens du voyage dans l'école de rattachement de l'aire d'accueil, contredisant ainsi les directives des autres services de l'Etat !

Nous vous demandons donc solennellement de reconsidérer vos décisions, pour rendre sans objet les recours que nous nous voyons néanmoins contraints d'engager devant la juridiction compétente.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Directrice académique, en l'assurance de toute ma considération.

Jean-Paul LECOQ
Maire de Gonfreville-l'Orcher
Conseiller départemental

GONFREVILLE-L'ORCHER
Maritime

VILLE DE GONFREVILLE L'ORCHER - EFFECTIFS INSCRITS ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 (A LA DATE DU 5/07/16)

écoles	effectif 2015-2016	PI 2016-2017		Départ GS	classe actuel	effectif prévisionnel 2016-2017	moy par classe sans fermeture	2016-2017	moy par classe avec fermeture
		2013 et +	2014						
Jean Jaures Maternelle	**93**	28	18	31	**5**	**108**	21,6	**4**	27,0
maternelle Arthur Fleury	**85**	16	12	28	**4**	**85**	21,25	**3**	28,3
Turgauville maternelle	**110**	19	5	32	**5**	**102**	20,4	**4**	25,5
Gournay maternelle	**47**	14	8	11	**2**	**58**	29	**2**	
Mayville maternelle	**105**	13	21	35	**5**	**104**	20,8	**5**	
		arrivées GS	PI 2016-2017	départ CM2					
Jean Jaures primaire	**175**	31	11	30	**8**	**187**	23,375	**8**	
primaire Arthur Fleury	**125**	28	7	23	**5**	**137**	27,4	**6**	22,8
Turgauville primaire	**170**	32	7	43	**7**	**166**	23,7	**7**	
Gournay primaire	**78**	11	4	19	**4**	**74**	18,5	**3**	24,7
primaire Jacques Eberhard	**132**	30	7	23	**7**	**146**	20,9	**7**	
	1120				**52**	**1167**		**49**	
total pré inscription	**190**								

MAIRIE DE GONFREVILLE-L'ORCHER (Seine Maritime)